



Natacha Bouchart
Présidente de Grand Calais Terres & Mers
Maire de Calais
Vice-Présidente Région Hauts-de-France



Extrait du Registre des Délibérations Communautaires

Délibération du Conseil Communautaire
du 04 février 2020

2020-50 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

Documents d'Urbanisme – Hames-Boucres – Elaboration d'une Carte Communale – Poursuite de la procédure initiée avant transfert

RAPPORTEUR : M.AGIUS

Acte certifié exécutoire
compte-tenu de :

son affichage à l'Hôtel
Communautaire
le 12 février 2020

sa notification faite
le

Et de sa réception en
Préfecture le
11 février 2020

Pour Mme la Présidente
Par délégation de signature,

La Directrice du Département
des Affaires Générales


Coralie CHARLET

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 25 novembre 2019, Grand Calais Terres & Mers est devenu compétent en matière de documents d'urbanisme depuis le 1er décembre 2019.

Par délibération en date du 15 novembre 2018 la commune de Hames-Boucres a engagé une procédure d'élaboration d'une Carte Communale qui n'est pas achevée à date du transfert de compétence.

Dans ce cadre, il n'est plus possible à la commune de finaliser la procédure initiée.

Conformément à l'article L153.9 du code de l'urbanisme, les procédures communales d'élaboration, révision ou modification en cours lors du transfert de compétence, liées à la fusion peuvent se poursuivre, sous l'autorité de l'EPCI, dans leur périmètre initial et après accord obligatoire de la commune concernée.

Par délibération en date du 20 Janvier 2020, la commune de Hames-Boucres a acté son souhait que Grand Calais Terres & Mers puisse poursuivre et finaliser la procédure initiée.


Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

-d'approuver la reprise et la poursuite par Grand Calais Terres & Mers de la procédure d'élaboration d'une Carte Communale initiée par la commune d'Hames-Boucres ;

-d'autoriser Madame la Présidente ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tout document et acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente.

ADOPTE A L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 11/02/2020
Reçu en préfecture le 11/02/2020
Affiché le 
ID : 062-200090751-20200204-D202050-DE

L'an deux Mil vingt, le 4 février, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers est réuni en Mairie de Calais sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers, sur la convocation qui lui avait été adressée le 29 janvier.

Secrétaire de Séance : M. Guy HEDDEBAUX

PRESENTS : Mme Bouchart, Présidente ; M. Hamy, M. Allemand, M. Fauquet, M. Grenat, Mme Dumont-Deseigne, M. Agius, M. Mignonet, M. Pestre, M. Cambraye, Mme Denière-Vampouille, M. Heddebaux, M. Lecocq, Vice-Présidents ; Mme Bancquart, Mme Basset, M. Begue, M. Biousse, M. Boutroy, Mme Dewet, Mme Ducloy, Mme Ducloy-Huyghes, M. Emile, Mme Guiselain, Mme Heux, Mme Jampy, M. Lacroix, Mme Lannoy, M. Legrand, Mme Lost, Mme Louchez, M. Marot, M. Martin, Mme Matrat (présente de la délibération 2020-43 à la 2020-64), Mme Mulot-Friscourt, Mme Noel (présente de la délibération 2020-62 à la 2020-64), Mme Petit, Mme Potier, M. Prevost, M. Roussel, M. Salvary, M. Veron, M. Waroczyk, Mme Wulveryck, Conseillers Communautaires.

EXCUSES : Mme Bouazzi, M. Clais, M. Delalin, M. Dumont, M. Lefebvre, M. Le Gall, M. Lelievre, M. Lenoir, Mme Noel, M. Seiller et Mme Quenez, Mme Vernalde sans pouvoir, qui, en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont respectivement donné pouvoir à Mme Dewet, Mme Ducloy, M. Heddebaux, Mme Dumont-Deseigne, Mme Jampy, M. Prevost, Mme Bouchart, M. Cambraye, Mme Louchez, M. Agius.

ABSENT : M. Blet, M. Bouchel, M. Capet, M. Henin.